

Le secrétaire de mairie est en congé du 27 au 31 décembre.

Les horaires d'ouverture sont modifiés comme suit :

- Lundi 27/12 : fermeture
- Mercredi 29/12 : ouverture de 16 à 18h.



Dans ce numéro :

Vœux de monsieur le Maire 1

Voirie Grande rue:
Projet de travaux (2ème partie) 2

En 2022: deux élections, le calendrier, les délais pour s'inscrire 3

Bibliothèque, Comité des fêtes 4

Vœux de Monsieur le Maire...

Pour la deuxième année consécutive nous ne sommes pas en mesure de nous rencontrer lors de notre traditionnelle cérémonie de vœux à l'occasion de la nouvelle année. Les raisons qui nous privent de cette manifestation municipale conviviale sont à la fois sanitaires et organisationnelles. Un nouveau variant de la Covid-19 s'est imposé malgré un effort vaccinal de la majorité d'entre nous et sème la perturbation dans l'organisation des fêtes de fin d'année. Après une année compliquée pour chacun d'entre nous, mais également collectivement, par les premières vagues, nous devons encore redoubler de vigilance pour éviter les complications individuelles et de subir de nouvelles restrictions collectives.

Pour autant la vie Chaucennoise, même ralentie, a continué d'avancer. De nouvelles familles se sont installées au lotissement Les Rives de la Lanterne et nous leur souhaitons la bienvenue. Le terrassement de la construction du petit collectif de 9 logements a été réalisé et les bâtiments devraient être opérationnels et prêt à accueillir de nouveaux locataires dès la rentrée de septembre. Cette nouvelle offre, additionnée aux projets de construction individuels, démontre l'attractivité de notre village.

Le projet de rénovation du Centre de Vie, après la phase de préparation, de consultation et de temporisation liée à la crise sanitaire, arrive enfin dans la phase rénovation. Malgré quelques contraintes supplémentaires dues à la conjoncture économique, les travaux débuteront en début d'année. Nous nous devons de tout mettre en œuvre pour permettre aux enfants des écoles et à leurs enseignants de retrouver des locaux fonctionnels dès la prochaine rentrée.

L'année 2022 va débuter avec un Conseil municipal renforcé et à nouveau au complet. Soyez assurés de l'engagement de vos élus pour préparer le Chaucenne de demain. De nombreux chantiers sont à ouvrir ou à poursuivre dès cette nouvelle année (voirie, sécurité, école...).

A l'heure des bons vœux et des souhaits pour cette nouvelle année, permettez-moi en mon nom, mais aussi au nom du Conseil municipal, des membres du CCAS, des employés communaux, de vous présenter nos meilleurs vœux de santé et de bonheur. Que vos projets personnels aboutissent et que l'on se retrouve tous dès 2023 dans le nouveau Centre de Vie.



Voirie Grande rue : Projet de travaux (2ème partie)...

Dans la continuité du projet d'aménagement de la grande rue et en complément des travaux de rénovation du Centre de Vie, le Conseil municipal a adopté, lors de la séance du conseil du 15 décembre le projet présenté et négocié avec les services du Grand Besançon.

L'objectif de cette réalisation est de sécuriser les abords du Centre de Vie et réduire la vitesse des véhicules en transit sur ce secteur de la Grande rue. Deux éléments doivent contribuer à cet objectif : un plateau surélevé au croisement Grande rue et chemin de l'Es-sart Buzon (avec vitesse limitée à 30 km/h) et des bandes rugueuses seront installés en amont des deux côtés de ce plateau. L'offre de stationnement sera réorganisée avec l'aménagement superficiel de l'espace devant le bâtiment et traitement des eaux pluviales. Le parking actuel du Centre de Vie sera à sens unique : entrée comme actuellement et nouvelle sortie avec une visibilité optimale au bout de la grande rue. L'éclairage public sera également revu pour permettre une traversée de la chaussée sur le plateau en toute sécurité.



La compétence voirie ayant été transférée à GBM, le service voirie est chargé de la réalisation de ces travaux. Le coût prévisionnel de l'opération se chiffre à : Travaux voirie Génie civil : 88 000 €

Eclairage public	7 000 €
Prestations intellectuelles	5 400 €
S.P.S. (coordination tx)	600 €
Aleas	2 600 €
Total	103 600 € H.T.

Participation communale 41 350 €

En 2022: deux élections, le calendrier, les délais pour s'inscrire...

DATE DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES

L'élection du président de la République se déroulera les **dimanches 10 et 24 avril 2022**.

DATES DES ELECTIONS LEGISLATIVES

Les élections législatives se dérouleront les **dimanches 12 et 19 juin 2022** pour la désignation des 577 députés, parmi lesquels 11 députés des Français établis hors de France.



INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Pour savoir facilement si vous êtes inscrit et dans quelle commune, il y a trois solutions simples :

- ◆ Si vous avez plus de 18 ans, vous êtes normalement inscrit d'office sur la liste électorale de votre commune.
- ◆ Si vous avez déjà voté lors de précédentes élections, vous êtes normalement inscrits sur la liste de la commune où vous avez voté la dernière fois. A part si vous êtes inscrit entretemps sur la liste électorale d'une autre commune après un déménagement par exemple
- ◆ Si un doute persiste, il existe une page du site Service-public.fr spécialement conçue pour vous qui s'appelle "Interroger sa situation électorale".

Je déménage, comment m'inscrire sur une nouvelle liste ?

Il existe trois moyens pour s'inscrire.

- ◆ Vous pouvez entamer une démarche en ligne sur le site Service-public.fr en créant un compte ou en vous connectant grâce à vos identifiants France Connect. Il vous faudra remplir le formulaire Cerfa n°12669 d'inscription et joindre la version numérique de votre justificatif de domicile et de votre justificatif d'identité.
- ◆ Vous pouvez vous rendre à la mairie de votre commune pour remplir le formulaire et y joindre une copie de votre justificatif d'identité et un justificatif de domicile.
- ◆ Il est également possible de faire cette demande par courrier en adressant les trois documents (formulaire et les deux justificatifs) à la mairie de votre commune.

Quels justificatifs sont acceptés ?

Justificatif d'identité : Il faut présenter sa carte nationale d'identité ou son passeport. Si vous ne possédez ni l'un ni l'autre, vous devrez présenter un identifiant avec photo (permis de conduire, carte vitale par exemple) et y joindre une copie de votre acte de naissance de moins de trois mois.

Justificatifs de domicile : "Vous devez fournir un justificatif de moins de 3 mois, à votre nom et mentionnant l'adresse de votre domicile sur la commune" (quittance de loyer (non manuscrite), facture d'électricité, d'eau, de gaz ou de téléphone, attestation d'assurance de votre logement)

Quel délai pour l'inscription ?

Selon l'article L9 du code électoral, il vous faut être inscrit sur la liste électorale de votre commune de résidence avant "le sixième vendredi précédent le premier tour de l'élection". Le premier tour de la présidentielle ayant lieu le 10 avril 2022, **il vous faudra donc être inscrit avant le 4 mars 2022**.

Je viens d'avoir 18 ans, que faire ?

Les jeunes majeurs sont automatiquement inscrits sur les listes électorales de leur commune de rattachement, en général la commune de résidence des parents. Mais cette inscription n'est faite que si le jeune adulte a été recensé à 16 ans par l'Insee.

Si vous avez 18 ans et possédez une attestation de recensement citoyen, vous êtes inscrits. Dans le cas contraire, il vous faudra faire une demande d'inscription classique sur les listes. Pour les jeunes qui fêteront leurs 18 ans entre le 4 mars et le 9 avril, le délai d'inscription est repoussé "au plus tard le 10e jour précédant le premier tour", soit le 31 mars.

Si vous avez un doute, rendez vous sur la page "Interroger sa situation électorale" .

Bibliothèque...



De nouveaux livres sont arrivés à la bibliothèque communale, n'hésitez pas à venir les découvrir, une équipe accueillante et disponible vous y attend.

Rappel des horaires:

Le lundi de 16h30 à 19h.

Le samedi de 10h30 à 11h30

Toute l'équipe de la Bibliothèque de Chauenne vous souhaite une très bonne et heureuse année 2022. Nous espérons vous retrouver nombreux pour profiter des nouvelles acquisitions, aussi bien pour les grands lecteurs que les petits.

Comité des fêtes...

Le comité des fêtes de Chauenne tient à remercier:

- ◆ Les participants à l'exposition de décorations de Noël, lesquelles peuvent être admirées jusqu'au 31 janvier 2022 dans la galerie de la mairie.
- ◆ L'ensemble des Chauennois qui ont participé à l'opération ILLUMINONS CHAUCENNE en décorant leurs maisons et leurs extérieurs
- ◆ L'ensemble des personnes qui ont participé à la balade aux lampions, et leur dire combien il est agréable de se retrouver et de partager avec eux un instant de convivialité.
- ◆ La météo, qui a permis que la balade aux lampions de passe dans d'excellentes conditions !
- ◆ Et tout spécialement Catherine et Philippe TISSERAND, ainsi que Bernard MERGER pour les décorations fabriquées par leurs soins et installées un peu partout dans Chauenne, ainsi que Cédric VARLET pour l'installation de la crèche dans la Fontaine de Mollans.
- ◆ Ci-dessous une sélection de photographies, l'ensemble sera visible sur le site internet de la commune dès la rentrée.

Nous souhaitons à tous les Chauennois et leurs proches une bonne santé et belle nouvelle année !



Pour de plus amples infor-

mations, nous vous invitons à consulter le site de la commune: <http://chauenne.org/>

Mairie de Chauenne - 21, grande rue 25170 Chauenne • Tel.: 03 81 55 03 30 • 09 67 33 78 38 • www.chauenne.org